



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle revalorisation des allocations chômage : un petit 1,9 % insuffisant

Un Conseil d'administration de l'Unedic exceptionnel s'est réuni, ce vendredi 24 mars, à la demande des organisations syndicales. Organisations unanimes quant à la nécessité d'une revalorisation urgente, au regard de l'inflation et de la hausse des prix à la consommation.

Le patronat, uni, n'a pas concédé plus qu'une revalorisation à hauteur de 1,9% ! En déconnection totale avec la précarité des privés.es d'emploi mais, aussi, avec les augmentations des minima sociaux et du Smic. La CGT s'est donc abstenue, sans empêcher l'adoption de cette revalorisation pour autant.

Pour la mise en œuvre de celle-ci à partir du 1^{er} avril, un décret en Conseil d'État devrait être publié dans les prochains jours.

Sur proposition de la CGT, les organisations syndicales ont, par ailleurs, toutes exigé l'instauration d'une allocation plancher pour toutes et tous les allocataires indemnisés par l'assurance chômage, dès le 1^{er} juillet prochain.

Montreuil, le 24 mars 2023